



CNAS du 8 juillet 2026

Déclaration liminaire

L'action sociale est le bien de tous, elle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles en leur offrant des prestations dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'un soutien en cas de situations difficiles.

C'est très certainement l'un des derniers sanctuaires de solidarité bâti par et pour les agents du Ministère.

Aujourd'hui plus encore au vu de la smicardisation des agents du Ministère et de la précarisation des retraités pensionnés, l'action sociale est l'un des derniers remparts à la paupérisation des agents du Ministère. Force est de constater qu'avec une inflation de plus de 2 % et devant le gel du point d'indice dans la fonction publique, la remise en cause de certaines prestations est un bien mauvais signe envoyé aux agents du Ministère. Et pourquoi ? Parce que le budget identique à celui des années antérieures ne permet plus de maintenir un niveau de prestation à l'identique au vu de l'inflation grandissante.

Là encore **pour la CGT Finances, il s'agit bien évidemment de choix politiques, car de l'argent il y en a, il suffit de voir le budget alloué au réarmement.**

La seule réponse apportée est que les agents doivent désormais mettre la main au porte-monnaie :

En matière de restauration, une hausse sans précédent des tarifs et une baisse des subventions fait porter le coût supplémentaire des denrées sur les agents, alors que la restauration est un pilier de l'action sociale ministérielle. Pour de nombreux collègues, notamment les plus modestes, elle est censée garantir l'accès à un repas complet, de bonne qualité et équilibré et à un coût maîtrisé. Pour certains agents, elle représente même le repas complet de la journée.

Et que dire de la valeur faciale du titre restaurant, si ridicule qu'il ne permet même plus de s'acheter un jambon beurre avec une boisson.

Enfin, nous vous avons alerté sur la situation de collègues confrontés depuis deux ans à la fermeture de leur restauration collective sur Bordeaux pendant plus de 4 semaines en vous demandant dans ce cas de leur attribuer de façon provisoire des titres restaurants comme le prévoyait la fiche métier de 2022.

En l'absence de réponse de votre part, nous vous avons relancé et quelle ne fut pas notre surprise de s'entendre dire que la fameuse fiche avait été modifiée mais que vous aviez omis de nous la communiquer. Ce n'est pas d'une simple modification dont il s'agit au cas présent mais bien de l'avoir vidée de sa substance puisque dorénavant le paragraphe concernant l'attribution de Titres Restaurants en cas de fermeture de plus de 4 semaines d'un restaurant collectif a disparu.

Pour la CGT autant de malhonnêteté est inadmissible voire indigne d'une action sociale de qualité tant vanté au sein de ce ministère. **D'ailleurs nous vous remettons ce jour une pétition signée par les agents concernés.**

Et continuons sur le sujet de la restauration, parlons de la situation des agents parisiens.

Aujourd'hui, les agents parisiens se voient obligés de traverser Paris puisque seuls 3 restaurants administratifs demeurent ouverts cet été, et c'est sans compter sur les perturbations estivales du réseau francilien. Cette solution alternative n'est pas acceptable, les agents parisiens demandent, qu'à l'image de ce qui avait été mis en place par le passé, des livraisons de repas par refectory ou Food cherries soient de nouveau en place.

L'action sociale ministérielle doit tout mettre en œuvre pour permettre aux agents parisiens d'accéder à un service de restauration.

En matière de vacances, des hausses successives des tarifs avec une projection pour 2026 qui laisse dès à présent envisager une augmentation de 8 % des tarifs pour Vacances Enfants et de 4% pour Vacances Loisirs, une réduction de l'offre avec la suppression des séjours enfants longs voir carrément la suppression de certains séjours, la limitation à une seule prise en charge du billet d'avion pour les enfants des Drom ce qui revient à un seul séjour pour ces derniers est bien en deçà de ce qui existait.

Et que dire de vacances famille qui affiche une baisse de fréquentation de 14 % en 2025, certes la masse salariale diminue chaque année mais peut-on se contenter de cette simple explication, ne doit-on pas s'interroger sur les hausses récurrentes des tarifs faisant perdre toute notion sociale à ASF-V.

En matière de logements, il ne faut pas se voiler la face, la demande est supérieure aux offres, pour preuve **675 demandeurs n'ont reçu aucune proposition en 2025**. Les agents ont le sentiment que les logements disponibles sont de plus en plus rares et que les délais d'attente s'allongent.

Et que dire de **la qualité thermique des logements** et le peu de réparations des logements anciens, la canicule qui s'est abattue sur la France ces derniers jours ne peut que nous donner raison avec à ce stade des collègues positionnés en télétravail qui ont perdu la vie car mal logés ?

Nous vous avons demandé lors d'un précédent CNAS de renouveler l'accès aux prestations d'aide et de prêt au logement du ministère délivrées par l'ASF-L dans le cadre d'une relocalisation. Cette décision de 2021 était conduite pour les 5 ans à venir.

L'annonce de nouvelles relocalisations à la DGFIP au travers du Nouveau Réseau de Proximité version 2 rend urgent le renouvellement de l'accès à ses prestations pour les agents qui seraient impactés par le NRP 2. Nous souhaitons donc que ce point soit abordé ce jour et qu'il y ait enfin un engagement de votre part.

Pour la CGT Finances il est loin l'État providence, celui qui ne maltraitait pas ses agents, qui reconnaissait leur engagement et mettait tout en œuvre en matière de prestations pour améliorer les conditions de vie de ses agents et de leur famille ainsi que de ses retraités.

Au vu de ces éléments, la CGT Finances s'interroge sur la volonté des pouvoirs publics de vouloir mettre fin à l'action sociale ministérielle, que ce soit à travers la remise en cause d'un tourisme social et solidaire, un service de restauration de qualité ou encore l'accès au logement pour ses agents ?

Par ailleurs, qu'en est-il du médecin du travail qui a démissionné alors qu'il devait arriver en juin dernier en Martinique ?

Compte rendu

Après lecture d'une déclaration liminaire de l'ensemble des organisations syndicales, chacune des OS a présenté sa propre déclaration.

I/ Examen du rapport d'activité

1/ Restauration

Concernant la restauration, nous constatons que les structures collectives deviennent une denrée rare (même si dès qu'un restaurant ferme, le secrétariat recherche une solution de convention), pire certains départements n'en sont pas dotés, sans parler de la hausse des coûts constatée. Et malheureusement ce n'est pas l'attribution des Titres Restaurants qui permet aux agents d'accéder à un repas de qualité avec une piètre valeur faciale de 6€ dont 3 à leur charge. Vous aurez beau nous dire qu'une augmentation de 1€ de ce dernier entraînerait une dépense supplémentaire de 5,5 millions d'Euros ce qui n'est pas envisageable au vu du budget, cette réponse ne peut nous satisfaire, au vu du gel du point d'indice et de la smicardisation des agents du ministère.

Pour la CGT Finances le budget doit être revu à la hausse afin de financer cette augmentation et en aucun cas ne doit impacter le budget alloué à une prestation.

Quant à l'augmentation des denrées en partie due à la loi EGALIM, pour la CGT Finances, cette dernière ne peut tout expliquer au vu des disparités sur le territoire.

Et quel sera l'impact du plan de transition de la DGFIP (limiter l'impact lié à la restauration ?) sur les tarifs à venir ? Soyons rassurés ce plan n'est qu'une déclinaison de la loi EGALIM, les gestionnaires seront formés pour favoriser les circuits courts et ainsi limiter les coûts. Rappelons que cette loi a causé l'augmentation du prix des denrées alimentaires, situation causant de fait une hausse du prix du plateau repas.

Sur les deux points abordés dans notre déclaration liminaire concernant la restauration sur Paris et Bordeaux :

- ✓ Le secrétariat Général nous a clairement précisé qu'ils travaillaient avec les directions locales. Que de fournir des plateaux repas aux agents concernés sur site représentait un coût ou de leur attribuer des TR sur une période courte n'était pas prévu notamment dans la nouvelle fiche métier Restauration datée de 2026.

Le SG a indiqué qu'il se rapprochera des directions concernées afin de pallier ce problème.

2/ Les logements

Il y a de plus en plus de demandes pour lesquelles il devient de plus en plus difficile de donner satisfaction. Et ces dernières ne touchent plus uniquement l'Île-de-France. Aujourd'hui une grande partie des départements deviennent par pénurie de logement des zones tendues. Il suffit d'observer les chiffres de l'annexe 1.7 où sur 1967 demandes seules un peu plus de la moitié demeure satisfaite, sur l'ensemble du territoire.

D'ailleurs nous nous interrogeons toujours sur les critères déterminant ces zones tendues ? La loi ALUR peut-elle régir la réalité du terrain ? Le SG a expliqué qu'hormis les zones tendues déterminées par cette loi, il y avait également une analyse du niveau des loyers par les équipes ASF-L afin de déterminer les zones où des recherches de logements étaient nécessaires. Ils travaillent de concert avec les délégués CDAS et les conseillers régionaux.

Pour la CGT Finances, la question des logements est centrale dans les conditions de vie au travail. La baisse de la subvention suite au décret d'annulation des crédits impacte le budget de l'ASF-L, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir. Il est impératif que le budget de l'action sociale soit revu à la hausse pour permettre de loger tous les agents de ce ministère, actifs comme retraités et ce, dans de bonnes conditions.

3/ Les vacances Enfants et loisirs

Nous constatons que l'ASF-V indique que plus de 55 % des agents bénéficiant des vacances enfants appartiennent aux 6 premières tranches du quotient familial.

Pour la CGT Finances, la disparition annoncée des longs séjours vacances familles, c'est tout simplement renoncer à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles. De nombreux collègues déplorent la perte de cette prestation.

Quant à vacances-loisirs, Nous notons une baisse sensible des réservations ? Comment l'expliquer ? Une fois de plus, nous constatons que la hausse des tarifs privent de nombreux agents de séjours vacances, en particulier ceux des tranches allant de 1 à 3 ?

Concernant le site de la Baule, les travaux arrivent enfin à leur fin et devraient rouvrir en mars 2027. Même si les travaux s'achèvent courant juillet, les délais de réserves et la nécessité de réorganiser le site prendra un certain temps d'où une réouverture en mars prochain.

Cette fermeture a de fait eu un impact sur le nombre de nuitées annuelles, d'où une baisse sur des réservations en 2025.

ASFV enregistre une diminution sur les résidences en montagne pendant les vacances d'hiver, en raison d'un manque d'enneigement.

Enfin les réservations auprès des prestataires se multiplient et s'expliquent en raison d'un niveau « plus dynamique » d'activités que celles proposées dans les résidences.

4/ L'aide à la parentalité

- Le **CESU** chèque famille : Actuellement les agents des DROM accèdent au chèque famille finances (Ex-cesu pour les enfants de 0 à 6 ans) puis à l'APOM pour les enfants de 6 à 14 ans. Toutefois ces chèques familles finances ne sont pas acceptés sur ces territoires. A ce titre il est demandé au secrétariat général d'élargir le dispositif de l'APOM au 0-14 ans (voir 17 ans pour les enfants en situation de handicap). Le SG s'est engagé à se pencher sur cette problématique au plus vite.

- Concernant le **chèque sport finances**, nous nous félicitons que UPCOOP recherche à élargir son réseau afin de permettre aux bénéficiaires de pouvoir utiliser le chèque sport. Comme quoi un réseau c'est toujours mieux que pas de réseau !

- Les **berceaux** : si nous disposons du nombre de demandes satisfaites, nous ne disposons pas du nombre total de demandes déposées, ainsi il est difficile d'évaluer le bilan de cette prestation. Toutefois les jeunes parents ciblant plusieurs organismes pour l'obtention de places en crèche, il est donc difficile de connaître le nombre d'agents n'ayant pas trouvé de solution in fine.

- Les **subventions pour séjours enfants** : nous constatons une baisse de 35 % des demandes de cette prestation. Pour la CGT Finances, cette prestation est totalement méconnue des agents, la communication émanant des délégations semble insuffisante voire inexistante selon les régions.

Il est urgent d'y remédier afin de permettre aux agents pouvant en bénéficier d'en faire la demande.

Le SG s'est engagé à se rapprocher de la fonction publique afin d'affiner sa réponse mais il semblerait que cela soit lié aux comportements des utilisateurs variable d'un département à un autre.

Pour la CGT Finances, la majorité des aides à la parentalité est utilisée par les catégories C et B, comment ne pas faire un lien avec la smicardisation des agents publics de catégorie C et B

5/ Les actions locales

Nous constatons que sur certaines prestations proposées dans les CAL, les retraités sont fortement impliqués, pour preuve que ces derniers sont demandeurs d'activités leur proposant de maintenir un lien social.

Une plaquette à destination des futurs retraités est en cours de rédaction afin de les informer de leurs droits.

Pour la CGT Finances, les retraités doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'action sociale ministérielle et le secrétariat général doit tout mettre en œuvre pour les y inclure.

En ce qui concerne les actions organisées en partenariat avec la MGEFI, y aura-t-il le même type d'actions avec ALAN, à quelle cadence et ou sur le territoire ? Bien évidemment pour la CGT Finances si ces actions de santé devaient être maintenues, elle devrait être du même niveau que l'existant tant en qualité qu'en quantité.

Le SG nous a indiqué que l'opérateur ALAN œuvrait pour maintenir ce type d'actions.

6/ Le Fond D'Innovation Local

Ce fond de 100 000 € pour l'ensemble du territoire a vocation à financer des actions dites innovantes proposées par des régions et remontées des CDAS ou des délégués de région. Seuls certains projets reconnus innovants peuvent être financés par cette enveloppe.

Or il s'avère que de ces projets certains ont dû être annulés faute de participants, avec parfois des frais d'annulation exorbitants.

Pour la CGT Finances, nous nous interrogeons sur ces fonds qui au final n'ont pas été utilisés pour financer les projets retenus, pire nous dénonçons la fait que certains aient générés des frais d'annulation.

Même si nous sommes conscients du coût des denrées, du transport et des fluides, nous rappelons que les agents du ministère subissent également ces augmentations alors que le pouvoir d'achat diminue face à une inflation de plus de 2 %.

Les baisses des budgets locaux sont importantes, notamment pour les petits départements, passer de 18.000 € à 16.500 €, ce qui n'est pas un détail. Il serait plus judicieux d'inclure le fonds d'innovation locale (FIL) dans les CAL afin de les améliorer en période de « vache maigre ».

7/ L'aide aux personnes en difficulté

Nous nous alarmons sur le montant de l'aide aux personnes en difficulté qui à elle seule représente 88 % du total.

Pour rappel cette aide pécuniaire est de 3000€ maximum et peut être demandée une fois dans une carrière.

Pour la CGT Finances, une fois encore, le montant global de l'aide pécuniaire dans le budget de l'action sociale est symptomatique de la situation de plus en plus précaire des agents du ministère.

Votes :

Contre : Sol, CGT, FO

Pour : administration

Abstentions : CFDT-CFTC, UNSA-CGC

Pour la CGT Finances, le budget actuel ne permet pas de maintenir le niveau de notre action sociale.

II/ Orientation d'Action sociale suite aux échanges sur la revue des prestations

Au vu des tensions budgétaires le secrétariat général a présenté des orientations générales qui ont vocation à être mises en œuvre par le bureau RH3A tout en tenant compte du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2027-2029

Les propositions avancées sont les suivantes :

Concernant la restauration, il s'agit :

- ✓ de favoriser la tarification au plat ;
- ✓ de développer des systèmes de cafétéria à l'image de ce qui se fait à Bercy ou dans certains RIA.

Il n'est pas concevable de multiplier les points de « mal bouffe » dans le réseau.

Pour la CGT Finances, le résultat de l'expérimentation de la tarification au plat a bien fait l'objet d'un bilan mais les résultats ne se sont pas montrés probants

Concernant les vacances :

- ✓ le SG annonce prioriser les Vacances Enfants et les colonies.
- ✓ un point en 2027 sera effectué sur le devenir des résidences.

Pour la CGT Finances, la volonté du SG de vouloir faire un point, n'est pas de bon augure.

Après avoir vendu un nombre indécent de résidences faute d'entretien régulier, les quelques résidences restantes pourraient connaître le même sort.

Quant à la résidence de la Baule, en train de faire peau neuve, serait-elle menacée ? Un promoteur du privé pourrait être intéressé par le rachat d'une aussi belle résidence !

Concernant les logements :

Le SG affiche sa volonté de prioriser les attributions de logements en réorientant une partie des crédits consacrés aux aides et prêts dans le but de maintenir la politique réservataire de logements.

Toutefois ces aides et prêts pourraient être revus à la baisse en 2027.

Pour la CGT Finances, au vu du nombre d'agents en ayant bénéficié, ces dispositifs ne peuvent disparaître ou même être mis en danger.

Concernant la parentalité :

Le SG adaptera le soutien proposé aux parents et particulièrement aux parents d'enfants en situation de handicap.

Concernant les associations culturelles :

- Le SG propose la mise en place de synergies à leur niveau. Il s'agirait d'unifier les parcours pour les adhérents et de réduire les charges de fonctionnement des opérateurs.

Pour la CGT Finances, parler d'échanges est un euphémisme, puisque dès le départ, nous avons refusé de prendre part à cette parodie de dialogue sociale, refusant d'être associé à la destruction de notre action sociale.

L'insuffisance des moyens consacrés à l'action sociale dans un contexte de recul organisé des garanties collectives, a gravement contribué à dégrader les conditions de vie des personnels confrontés à un point d'indice gelé et à une perte de pouvoir d'achat toujours plus conséquente.

A la question posée par l'ensemble des Organisations syndicales sur les marges de manœuvre dont elles jouissent pour faire infléchir le SG sur cette feuille de route, il a été répondu qu'à la marge elles pourraient infléchir leur décision.

Toutefois en demandant quelques précisions, il nous a été répondu que nous pourrions intervenir par exemple sur le choix des produits vendus dans les cafétérias telles que des sandwiches. En clair nous pourrions choisir entre la roquette ou le pesto !

Au vu de la réponse apportée à notre souhait de participer activement à l'élaboration de la feuille de route, l'ensemble des OS a quitté la séance.

Pour la CGT Finances, à l'heure où le budget devrait très prochainement faire l'objet de discussions, il n'est pas acceptable que les représentants du ministère se contentent d'une politique à minima au détriment des conditions de vie des agents.